

Programme régional « antibiorésistance » : Quels apports pour les prescripteurs ?

Journée « Antibiotiques et résistances bactériennes »
CPIAS NA
21 juin 2018



Le programme régional de maîtrise de l'antibiorésistance

Bilan du rôle de l'ARS en coordination avec l'Assurance Maladie



Axe 1 Pilotage

- Groupes de travail et comité de pilotage
- Identifier les acteurs et faciliter les collaborations

Axe 2 Surveillance

- Surveillance des consommations et des résistances dans tous les secteurs de soins

Axe 3 Conseil en antibiothérapie

- Renforcer le conseil avec les infectiologues et les référents en antibiothérapie
- Diffuser les informations relatives aux bonnes pratiques

Axe 4 Information Promotion des outils

- Diffusion des données / outils d'aide
- Outils d'évaluation de la qualité des prescriptions

Axe 5 Communication grand public

- Sensibilisation au bon usage des antibiotiques
- Promotion actions de prévention



Le suivi des consommations et des résistances

A l'hôpital

CONSOIRES

juin 2018 223 établissements sont inscrits (+ 40%/2017)

173 ont saisi des chiffres de
consommation

juillet 2018 réception du rapport standardisé
individuel par mail

possibilité de benchmark

Travail en cours pour améliorer l'analyse des
données de résistance



En ville

1 - Données de consommation analysées chaque semestre par MedQual à partir des données de l'Assurance Maladie



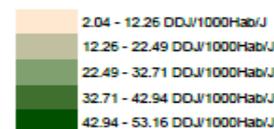
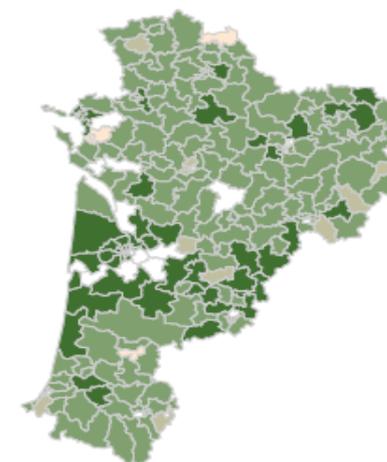
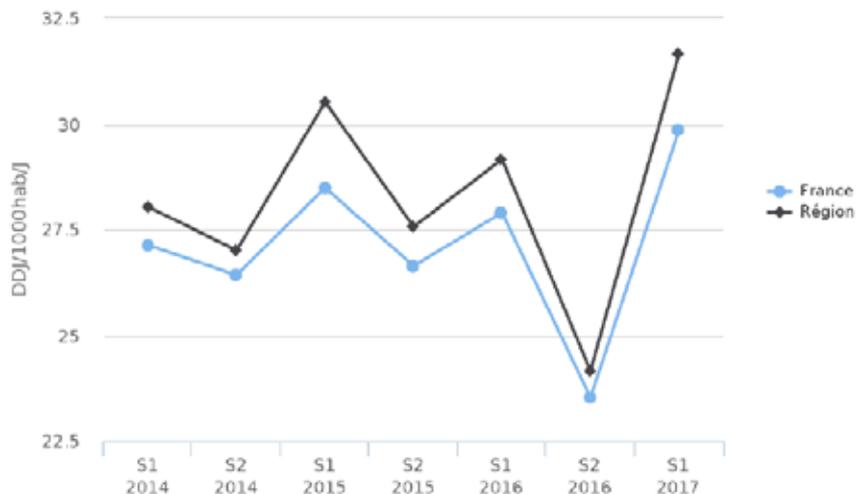
RAPPORT SEMESTRIEL DES
CONSUMMATIONS D'ANTIBIOTIQUES EN VILLE
Date d'édition : 20/03/2018 Année : 2017
Région : Nouvelle Aquitaine

REGION NOUVELLE AQUITAINE

Tous antibiotiques confondus

Evolution de la consommation d'antibiotiques tous antibiotiques confondus

Toutes classes d'âges - Région Nouvelle Aquitaine versus France entière



2 - Données de résistance à partir d'un nombre important d'antibiogrammes de ville (LBM)



La communication aux médecins libéraux et aux médecins coordonnateurs d'EHPAD



La consommation d'antibiotiques est 30 % supérieure en France par rapport à la moyenne européenne.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour une juste prescription des antibiotiques en soins de premier recours.

→ **Les consommations en Nouvelle-Aquitaine**

La communication aux médecins libéraux et aux médecins coordonnateurs d'EHPAD



Vos outils d'aide au quotidien

- Pour vous aider dans votre démarche de (non)-prescription, vous pouvez vous appuyer sur un diagnostic rapide et adapté
Comment se procurer les tests de diagnostic rapide (TDR) angine <https://espacepro.ameli.fr>
- Se référer aux fiches mémos de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de la Société de Pathologie Infectieuse de langue française (SPILF) pour les infections les plus fréquentes http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2723930/fr/mieux-prescrire-les-antibiotiques-pour-les-infections-respiratoires-hautes-et-les-infections-urinaires
- Un document à remettre au patient en cas de non prescription
http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/ATB_bdef_stc.pdf
- Un outil d'aide à la prescription gratuit en ligne *Antibiocllic* qui est aussi disponible pour smartphone. Pour le télécharger, rendez-vous sur antibiocllic.com
- Un antibiogramme ciblé pour les infections urinaires http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/antibiogrammes_cibles_ps.pdf



La fiche mémo HAS/SPILF : Cystite aigüe simple



L'assurance Maladie accompagne individuellement les médecins libéraux les plus gros prescripteurs

Le conseil en antibiothérapie : les orientations du programme régional

Harmoniser le Conseil en antibiothérapie

Diffuser les référentiels communs
Formaliser l'organisation régionale

Renforcer le Conseil en antibiothérapie

Renforcer les équipes d'infectiologues pour déployer le conseil
Développer le réseau des référents

Accessible pour tous les secteurs de soins

Ville – secteur médico-social



Le conseil en antibiothérapie : les réalisations

Création de postes : 1/2 ETP par ex-région (FIR) pour le déploiement du conseil et l'animation du réseau des référents

- **Organiser la continuité dans le déploiement du conseil** en antibiothérapie en complémentarité avec les organisations déjà opérantes dans les services d'infectiologie,
- **Rendre le conseil lisible et accessible dans tous les secteurs de soins et sensibiliser les acteurs**
- **Mutualiser** les outils et les **référentiels** et les diffuser
- Organiser la **traçabilité du conseil**

- **Fédérer les référents en antibiothérapie autour d'objectifs régionaux** ;
 - Améliorer les **règles de prise en charge** par les antibiotiques
 - Promouvoir l'**informatisation** des prescriptions d'antibiotiques. Participer à l'organisation des **réunions régionales** avec les professionnels
 - **Promouvoir la prévention**, en particulier la vaccination et l'utilisation des **TROD**.



Les prochaines orientations du programme

Identifier et accompagner le déploiement des formations « antibiotiques » dans tous les secteurs de soins

- Développement des formations : état des lieux des besoins et des offres avec tous les acteurs et coordination régionale pour le déploiement ; prise en compte nécessaire des nouveaux outils e-learning, MOCC... poursuivre la sensibilisation au DPC

Développer la surveillance de la qualité des prescriptions

- Promouvoir la qualité de la prescription et sa réévaluation
- Promouvoir l'évaluation des pratiques

